

Rapport statistique sur l'effectif infirmier et la relève infirmière du Québec

2021-2022



Ordre
des infirmières
et infirmiers
du Québec



Réalisation

Rédaction et production

Daniel Marleau

Analyste intelligence d'affaires

Chloé Thuilier

Coordonnatrice, optimisation et performance

Direction, Optimisation et performance

Révision linguistique

Alexandre Roberge

Conseiller qualité de la communication

Direction, Stratégie de marque et communications

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

4200, rue Molson

Montréal (Québec) H1Y 4V4

Tél. : 514 935-2501 ou 1 800 363-6048

Télec. : 514 935-3770

inf@oiiq.org

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives Canada, 2022

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022

ISSN 1920-664X (En ligne)

© Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, 2022

Tous droits réservés

CODE – 7536

Table des matières

Introduction	5
Faits saillants de l'effectif infirmier en 2021-2022.....	6

Membres inscrits au Tableau

Évolution du nombre de membres	7
Sorties du Tableau.....	8
Retours au Tableau.....	9

Nouveaux titulaires de permis d'exercice

Évolution du nombre de permis d'exercice délivrés annuellement	10
Intégration sur le marché du travail.....	11
Intégration sur le marché du travail selon la formation initiale.....	12

IPS, pratique avancée et droit de prescrire

Évolution du nombre d'IPS détenant une inscription au Tableau de l'OIIQ	13
Prévention et contrôle des infections et évaluation des troubles mentaux	14
Membres autorisés à exercer des activités de prescription.....	14

Effectif infirmier exerçant la profession au Québec

Évolution du nombre d'infirmières et infirmiers ayant un emploi au Québec.....	15
Nombre d'infirmières et infirmiers en soins directs pour 1 000 habitants	16
Nombre d'IPS en soins directs pour 100 000 habitants.....	16
Évolution du taux d'emploi à temps complet	17
Domaines de pratique en 2021-2022.....	18

Données démographiques

Âge moyen.....	19
Tranches d'âge.....	20
Proportion des hommes.....	21

Formation universitaire

Proportion de titulaires d'un baccalauréat en sciences infirmières	22
Taux de poursuite des études au baccalauréat (cheminement DEC-BAC).....	23

Autres sujets

Effectif enseignant en formation infirmière.....	24
Agences de placement de personnel et de soins privés	25
Rétention de la relève dans la profession	26

Annexes

Annexe 1 : L'effectif infirmier en chiffres, par région sociosanitaire.....	27
Annexe 2 : La relève infirmière en chiffres, par région sociosanitaire...	28

Table des matières (suite)

Liste des graphiques

Graphique 1 : Nombre d'infirmières et infirmiers inscrits au Tableau de l'OIIQ, de 2012-2013 à 2021-2022.....	7	Graphique 13 : Proportion de l'ensemble de l'effectif infirmier, de la relève infirmière et des IPS qui travaillent à temps complet, de 2012-2013 à 2021-2022	17
Graphique 2 : Nombre de membres ne se réinscrivant pas au Tableau, par tranche d'âge, selon l'année de sortie, de 2012-2013 à 2021-2022	8	Graphique 14 : Répartition de l'ensemble de l'effectif infirmier, de la relève infirmière et des IPS selon le domaine de pratique, au 31 mars 2022	18
Graphique 3 : Nombre de membres faisant un retour au Tableau, par tranche d'âge, de 2012-2013 à 2021-2022.....	9	Graphique 15 : Âge moyen au 31 mars de l'ensemble de l'effectif infirmier, de la relève infirmière et des IPS, de 2013 à 2022.....	19
Graphique 4 : Nombre et proportion de permis d'exercice délivrés annuellement, selon la formation initiale et la provenance des titulaires, de 2012-2013 à 2021-2022	10	Graphique 16 : Tranches d'âge de l'effectif infirmier, de 2012-2013 à 2021-2022	20
Graphique 5 : Nombre de permis délivrés annuellement et proportion selon la situation d'emploi au Québec au 31 mars de l'année d'obtention du permis, de 2012-2013 à 2021-2022.....	11	Graphique 17 : Proportion des hommes parmi l'ensemble de l'effectif infirmier, la relève infirmière et les IPS, de 2012-2013 à 2021-2022	21
Graphique 6 : Proportion des titulaires de permis ayant un emploi au Québec au 31 mars de l'année d'obtention du permis, selon la formation initiale, de 2012-2013 à 2021-2022.....	12	Graphique 18 : Proportion de titulaires d'un baccalauréat en sciences infirmières parmi l'ensemble de l'effectif infirmier, de 2012-2013 à 2021-2022	22
Graphique 7 : Nombre d'IPS détenant une inscription au Tableau de l'OIIQ, par spécialité, de 2012-2013 à 2021-2022	13	Graphique 19 : Proportion de la relève infirmière titulaire d'un DEC en soins infirmiers inscrite au baccalauréat dans l'année d'obtention du permis, de 2012-2013 à 2021-2022.....	23
Graphique 8 : Nombre d'ICS-PCI et nombre de membres habilités à évaluer les troubles mentaux, de 2012-2013 à 2021-2022.....	14	Graphique 20 : Nombre et proportion d'infirmières et infirmiers exerçant une fonction d'enseignement, de gestion ou de recherche dans un cégep ou une université offrant un programme de formation infirmière, de 2012-2013 à 2021-2022.....	24
Graphique 9 : Nombre et proportion de membres autorisés à faire des activités de prescription, de 2016-2017 à 2021-2022	14	Graphique 21 : Nombre et proportion des infirmières et infirmiers exerçant leur emploi principal pour le compte d'agences de placement ou de soins privés, de 2012-2013 à 2021-2022	25
Graphique 10 : Nombre de membres inscrits au Tableau, nombre et proportion de membres ayant un emploi au Québec au 31 mars et taux de croissance, de 2012-2013 à 2021-2022.....	15	Graphique 22 : Proportion de la relève infirmière inscrite au Tableau de l'OIIQ, d'un an à cinq ans après l'entrée dans la profession, par année d'obtention du permis, de 2011-2012 à 2020-2021	26
Graphique 11 : Nombre d'infirmières et infirmiers en soins directs pour 1 000 habitants au 31 mars, de 2013 à 2022.....	16		
Graphique 12 : Nombre d'IPS en soins direct pour 100 000 habitants au 31 mars, de 2013 à 2022.....	16		

Introduction

L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) est un ordre professionnel régi par la *Loi sur les infirmières et les infirmiers* (RLRQ, chapitre I-8) et par le *Code des professions* (RLRQ, chapitre C-26). Sa mission principale est d'assurer la protection du public par la surveillance de l'exercice de la profession infirmière. L'OIIQ a également pour mandats de promouvoir une pratique infirmière de qualité et de contribuer au maintien des compétences de ses membres.

Au Québec, toute personne qui utilise le titre d'infirmière ou d'infirmier ou qui exerce des activités réservées à cette profession doit non seulement être titulaire d'un permis d'exercice délivré par l'OIIQ, mais également membre en règle de l'OIIQ, c'est-à-dire s'inscrire annuellement (pour la période du 1^{er} avril au 31 mars de l'année suivante) au « Tableau des membres » ou « Tableau ».

La majorité des données présentées dans cette publication a été fournie par les membres inscrits en 2021-2022, au moment où ils ont rempli leur déclaration annuelle pour s'inscrire au Tableau 2022-2023. Les données ainsi recueillies servent à brosser le portrait le plus actuel possible à la fermeture du Tableau au 31 mars 2022¹. À noter que tous les membres doivent remplir leur déclaration annuelle en ligne. D'autres données sont générées à partir d'informations consignées par l'OIIQ dans le dossier permanent des titulaires de permis au moment de sa délivrance (date de naissance, formation initiale, sexe, etc.) ou de la délivrance d'un certificat de spécialiste ou autre attestation (par ex., numéro de prescripteur).

Dans un premier temps, le *Rapport statistique sur l'effectif infirmier et la relève infirmière 2021-2022* présente l'évolution, au cours des dix dernières années, de l'inscription au Tableau de l'OIIQ (membres), de la délivrance de permis d'exercice (relève infirmière) et de la délivrance de certificats de spécialiste (IPS et ICS). Dans un deuxième temps, le rapport porte son attention sur les 75 601 infirmières et infirmiers qui exerçaient la profession au Québec à la fermeture du Tableau au 31 mars 2022. Il décrit leur statut d'emploi et domaine de pratique, ainsi que leurs caractéristiques démographiques et leur niveau de formation. Lorsque pertinent, on présente la comparaison entre l'ensemble de l'effectif, la relève infirmière et les IPS. On trouve en annexe deux tableaux qui présentent les principales données, selon la région sociosanitaire du lieu d'exercice principal de l'ensemble de l'effectif et de la relève infirmière.

En plus de ces annexes, ce rapport est accompagné de seize fascicules qui présentent le portrait de l'effectif infirmier et de la relève infirmière dans chacune des dix-huit régions sociosanitaires² du Québec. Ces fascicules sont disponibles en ligne sur le site Web de l'OIIQ sur [la même page](#) que le présent document.

Enfin, le rapport est aussi accompagné de tableaux Excel qui fournissent l'ensemble des données disponibles sur l'effectif infirmier, la relève infirmière et les IPS, par région sociosanitaire, et ce, pour les dix dernières années (2012-2013 à 2021-2022), lorsque disponibles. Ces tableaux, qui peuvent être téléchargés à partir de [la même page Web](#) où se trouve le présent rapport, permettront aux internautes de créer leurs propres analyses, calculs, graphiques ou tableaux de bord.

1 Au moment de la production des données de ce rapport (15 avril 2022), 5,6 % des membres actifs ne s'étaient pas réinscrits au Tableau 2022-2023; les données les concernant sont celles qu'ils ont fournies au moment où ils se sont inscrits au Tableau 2021-2022.

2 Les régions sociosanitaires Nord-du-Québec (10), Nunavik (17) et Terres-Cries-de-la-Baie-James (18) sont regroupées dans un seul fascicule, vu le faible nombre d'infirmières et infirmiers qui exercent dans chacune de ces trois régions.

Faits saillants de l'effectif infirmier en 2021-2022

82 271 infirmières et infirmiers membres de l'OIIQ en 2021-2022

- Ce nombre comprend 814 membres inactifs retraités de la profession (sans droit d'exercice) et 1 709 membres avec un droit d'exercice limité pour participer à la lutte contre la COVID-19³.

3 565 nouveaux permis d'exercice délivrés en 2021-2022

- Le nombre de permis délivrés annuellement a fluctué entre 3 000 et 4 200 au cours des dix dernières années.
- Parmi ces nouveaux titulaires de permis, on compte 29,8 % de titulaires d'un baccalauréat ou l'équivalent (diplômés du baccalauréat initial, infirmières et infirmiers d'une autre province canadienne ou de France).
- Dans l'ensemble, 89,3 % de la relève infirmière avait un emploi au Québec au 31 mars 2022. Cette proportion atteignait 93,5 % pour la relève diplômée du baccalauréat initial.
- Parmi les titulaires d'un DEC en soins infirmiers, 57,9 % étaient inscrits au baccalauréat, soit un taux qui reste stable par rapport à la relève de 2020-2021. Rappelons que le taux de poursuite des études universitaires est en hausse depuis l'instauration du DEC-BAC.

1 097 IPS membres de l'OIIQ au 31 mars 2022

- La barre des 1 000 IPS a été atteinte pour la première fois en 2021-2022. L'effectif comptait 255 IPS de plus (30 %) que l'année précédente.
- Les soins de première ligne comptaient 165 IPS de plus et regroupaient les trois quarts des IPS, mais la croissance de la dernière année s'observe aussi dans la majorité des spécialités, notamment en soins aux adultes et en santé mentale.

75 601 infirmières et infirmiers ayant un emploi au 31 mars 2022

- L'effectif comptait 1 134 infirmières et infirmiers de plus que l'année précédente (exclusion faite des effectifs infirmiers avec un droit d'exercice pour la COVID-19), soit un taux de croissance de 1,5 %.
- Le taux de croissance est un peu plus bas que les deux années précédentes, mais demeure supérieur au taux moyen des dix dernières années (1,1 %).

7,70 infirmières et infirmiers en soins directs par 1 000 habitants

- Ce nombre enregistre une lente mais graduelle croissance (7,33 en 2013) et se compare toujours favorablement avec le reste du Canada (7,02 en 2020)⁴.

68,4 % de l'effectif infirmier travaillant à temps complet

- Il s'agit d'une hausse de 4 points de pourcentage par rapport à 2020-2021, soit la plus forte hausse enregistrée à ce jour.
- Pour la relève, le taux d'emploi à temps complet s'élevait à 51,1 %, soit une hausse historique de 13 points de pourcentage par rapport à 2020-2021.
- Dans les deux cas, il s'agit des plus hauts taux enregistrés depuis au moins 20 ans.

51,8 % de titulaires d'un baccalauréat en sciences infirmières

- Pour la première fois en 2021-2022, plus de la moitié de l'effectif était titulaire d'un baccalauréat (ou plus). Cette proportion augmente, en moyenne, de 2 points de pourcentage par année depuis dix ans.

3 En conformité avec les arrêtés ministériels adoptés par le gouvernement du Québec dès le début de la crise sanitaire, les titulaires de permis qui n'étaient plus inscrits au Tableau depuis plus de cinq ans, et qui souhaitaient faire un retour à la profession pour participer aux efforts de lutte contre la pandémie ont été inscrits au Tableau avec un droit d'exercice limité. Quant aux titulaires d'un permis d'exercice qui n'étaient plus inscrits depuis cinq ans ou moins, l'OIIQ leur a accordé une autorisation spéciale avec plein droit d'exercice. Toutefois, ces derniers ne sont pas membres et inscrits au Tableau et ne sont donc pas comptabilisés dans les présentes données. Pour un portrait de l'ensemble des effectifs infirmiers ayant obtenu un droit d'exercice spécifiquement pour la lutte contre la COVID-19, consulter [cette page](#) du site Web de l'OIIQ.

4 Institut canadien d'information sur la santé. *Le personnel infirmier au Canada, 2020* — tableaux de données. Ottawa, ON : ICIS; 2021. Les données de 2021 n'étaient pas disponibles au moment de produire ce rapport. Les taux d'infirmières et infirmiers en soins directs pour 1 000 habitants ailleurs au Canada ont été calculés en incluant les infirmières et infirmiers praticiens ainsi que les infirmières et infirmiers psychiatriques autorisés (provinces de l'Ouest), pour les provinces dont les données sont disponibles.

Membres inscrits au Tableau

Évolution du nombre de membres

Au 31 mars 2022, 82 271 infirmières et infirmiers étaient inscrits au Tableau de l'OIIQ, ce qui comprend 814 membres inscrits dans la classe de membres inactifs ainsi que 1 709 membres avec un droit d'exercice limité pour participer aux efforts de lutte contre la pandémie de COVID-19⁵.

Rappelons que la classe de membre inactif a été créée en 2017-2018 pour les membres retraités de la profession qui s'engagent à n'exercer aucune activité réservée. Par ailleurs, on peut supposer que la très grande majorité des membres ayant obtenu un droit d'exercice en lien avec la crise sanitaire n'auraient pas fait un retour à la profession n'eût été cet événement. Par conséquent, l'évolution du nombre de membres décrite dans les pages qui suivent tient compte uniquement des membres actifs.

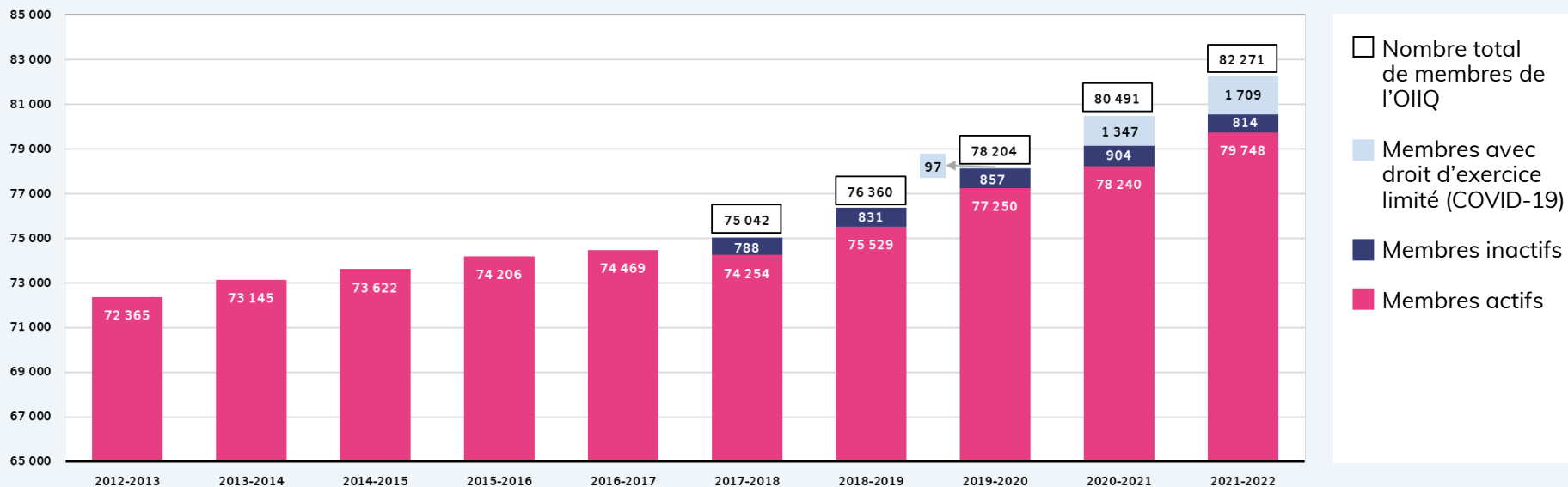
Comme le montre le graphique 1 ci-dessous, le nombre de membres de l'OIIQ a été en croissance constante au cours des dix dernières années,

et ce, même en excluant les nouvelles classes de membres créées depuis 2017-2018. D'ailleurs, la croissance du nombre de membres actifs semble avoir été particulièrement élevée à partir de 2018-2019. Au total depuis 2012-2013, l'OIIQ compte près de 7 500 membres actifs de plus, soit une croissance de 10 %.

L'arrivée en nombre record d'infirmières et infirmiers de la relève depuis une dizaine d'années explique la croissance constante du nombre de membres de l'OIIQ (voir page 10). Quant à l'accélération plus récente du taux de croissance, la diminution des départs à la retraite depuis 2018-2019 en serait la principale explication (voir page suivante) et, dans une moindre mesure, l'augmentation depuis trois ou quatre ans du nombre de permis délivrés à des infirmières et infirmiers diplômés de l'extérieur du Québec (voir graphique 4, page 10).

Graphique 1

Nombre d'infirmières et infirmiers inscrits au Tableau de l'OIIQ, de 2012-2013 à 2021-2022



5 Voir note 3.

Sorties du Tableau

Parmi les membres actifs inscrits au Tableau en 2020-2021, 3 369 ne se sont pas réinscrits en 2021-2022⁶, ce qui représente 4,3 % des membres actifs en 2020-2021. Comme le montre le graphique 2, la proportion des membres qui ne se sont pas réinscrits au Tableau pour une année complète est passée sous les 5 % en 2019-2020 et a atteint, en 2021-2022, son plus bas niveau depuis au moins dix ans. La proportion des membres sortant du Tableau a atteint un maximum de 6,0 % en 2017-2018.

Le nombre de sorties du Tableau est plus importante chez les membres âgés de 55 ans ou plus, ce qui s'explique en grande partie par les départs à la retraite. Le nombre de sorties dans cette tranche d'âge a été en augmentation constante à partir du début des années 2010, atteignant 2 702 en 2017-2018, ce qui représentait presque 20 % des membres dans cette tranche d'âge (proportion non illustrée). On souligne toutefois que plus de 600 de ces personnes se sont inscrites dans la classe de membres inactifs créée lors de cette même année. Par la suite, le nombre de membres actifs

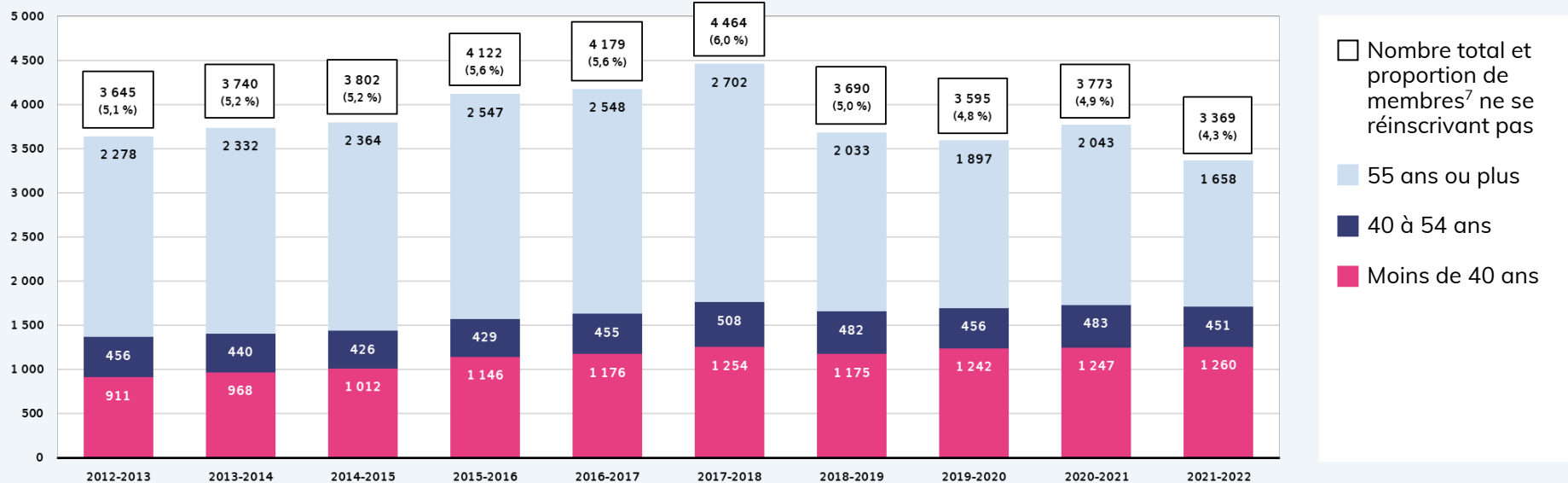
de 55 ans ou plus qui cessent de s'inscrire a chuté à quelque 2 000 par an, puis à 1 658 en 2021-2022, soit seulement 13 % des membres dans cette tranche d'âge.

Avec l'arrivée en nombre massif d'infirmières et infirmiers de la relève depuis 2010, le nombre de sorties du Tableau chez les membres âgés de moins de 40 ans a aussi été en augmentation depuis le début des années 2010; toutefois, il se maintient autour de 1 250 depuis 2017-2018. Le taux de sortie varie entre 3,4 et 3,7 % pour les membres de cette tranche d'âge. On souligne qu'environ les deux-tiers de ces personnes font un retour au Tableau dans les trois années suivant leur départ, souvent après un congé de parentalité (voir page suivante).

Enfin, le nombre de sorties chez les membres âgés de 40 à 54 ans est plutôt stable et se situe entre 420 et 500, soit entre 3,3 et 3,6 % des membres dans cette tranche d'âge.

Graphique 2

Nombre de membres ne se réinscrivant pas au Tableau, par tranche d'âge, selon l'année de sortie, de 2012-2013 à 2021-2022



6 Aux fins du présent rapport, les membres actifs qui se réinscrivent dans la classe de membre inactif sont considérés comme des sorties.

7 La proportion fait référence au nombre de membres non réinscrits sur le nombre total de membres inscrits au Tableau l'année précédente.

Retours au Tableau

En 2021-2022, 1 329 titulaires de permis qui n'étaient plus membres de l'OIIQ depuis au moins un an ont fait un retour au Tableau⁸, soit 124 de plus que l'année précédente. Le nombre de retours était demeuré assez stable jusqu'en 2016-2017, année où il a dépassé la barre des 1 000 pour la première fois. La croissance s'est poursuivie et le nombre de retours au Tableau a atteint un sommet au cours de la dernière année. Notons que les membres ayant fait un retour au Tableau en 2021-2022 n'étaient plus inscrits depuis trois ans en moyenne (donnée non illustrée).

Le graphique 3 montre que la majorité des personnes qui font un retour au Tableau sont âgées de moins de 40 ans; en moyenne au cours des dix dernières années, ces personnes représentent 67 % des retours. Cela soutiendrait l'hypothèse que des membres dans cette tranche d'âge,

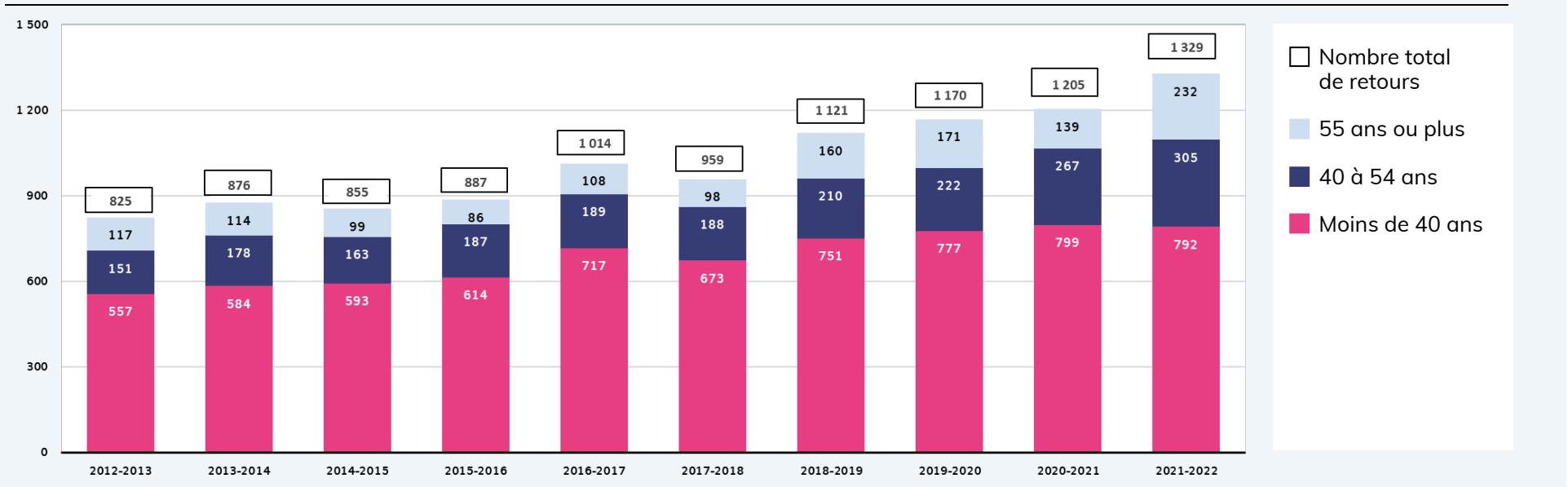
en majorité des femmes en âge de procréer, s'absentent temporairement de la profession pour un congé de parentalité.

Quant aux infirmières et infirmiers âgés de 40 à 54 ans qui font un retour au Tableau, leur nombre a également été en hausse au cours des quatre dernières années; il a atteint un sommet de 305 en 2021-2022, soit 23 % des retours.

Enfin, chez les membres âgés de 55 ans ou plus, le nombre de retours a atteint 232 en 2021-2022, soit 17 % des retours. Jusqu'en 2017-2018, le nombre de retours dans ce groupe d'âge était stable, autour de 100, soit 12 % des retours. Le nombre de membres de 55 ans ou plus faisant un retour au Tableau a plus que doublé au cours des quatre dernières années.

Graphique 3

Nombre de membres faisant un retour au Tableau, par tranche d'âge, de 2012-2013 à 2021-2022



8 Ce nombre ne comprend pas les personnes à qui l'OIIQ a octroyé un droit d'exercice spécifiquement pour participer aux efforts de lutte contre la pandémie de COVID-19.

Nouveaux titulaires de permis d'exercice

Évolution du nombre de permis d'exercice délivrés annuellement

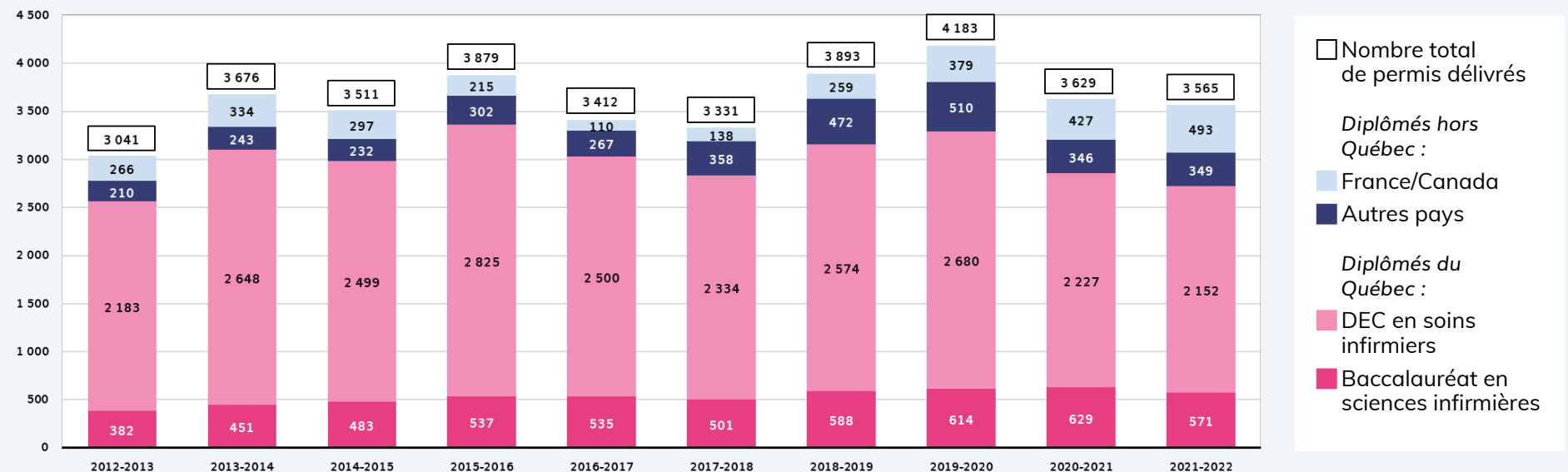
En 2021-2022, l'OIIQ a délivré 3 565 nouveaux permis d'exercice de la profession infirmière. Parmi ces nouveaux titulaires de permis, on compte quelque 2 150 diplômés du DEC en soins infirmiers. Comme le montre le graphique 4, le nombre de ces diplômés a diminué de plus 500 au cours des deux dernières années et ils représentent désormais 60 % des titulaires de permis comparativement à plus de 70 % il y a dix ans. Quant aux diplômés du baccalauréat initial⁹, leur nombre a augmenté graduellement, allant jusqu'à dépasser 600 en 2019-2020 et 2020-2021, mais redescend à 571 en 2021-2022. Leur proportion reste stable entre 15 et 17 %, selon l'année.

Dans l'ensemble, les diplômés hors Québec représentaient 24 % des nouveaux titulaires de permis en 2021-2022, soit 842 personnes; il s'agit de la proportion la plus haute à ce jour. Notons que les diplômés de France représentent presque la moitié (48 %) de ces titulaires de permis.

Enfin, soulignons que la formation initiale infirmière en France est reconnue comme étant équivalente au baccalauréat en sciences infirmières délivré par les universités québécoises. En outre, le baccalauréat est la seule norme d'entrée à la profession dans toutes les autres provinces canadiennes. Ainsi, si on tient compte des diplômés de France ou d'une autre province canadienne, la proportion totale de permis délivrés à des titulaires d'un baccalauréat atteint 30 % en 2021-2022¹⁰.

Graphique 4

Nombre et proportion de permis d'exercice délivrés annuellement, selon la formation initiale et la provenance des titulaires, de 2012-2013 à 2021-2022



9 Comprend les diplômés de la maîtrise initiale (Université McGill) dont le nombre est inférieur à 20 annuellement. Ne comprend pas les diplômés du DEC qui ont effectué le cheminement DEC-BAC.

10 Bien que des personnes diplômées d'autres pays peuvent avoir fait leur formation initiale dans une université, ce renseignement n'est pas disponible puisque l'analyse des demandes d'équivalence porte seulement sur une comparaison avec la formation minimale permettant la délivrance d'un permis de l'OIIQ, soit le niveau collégial.

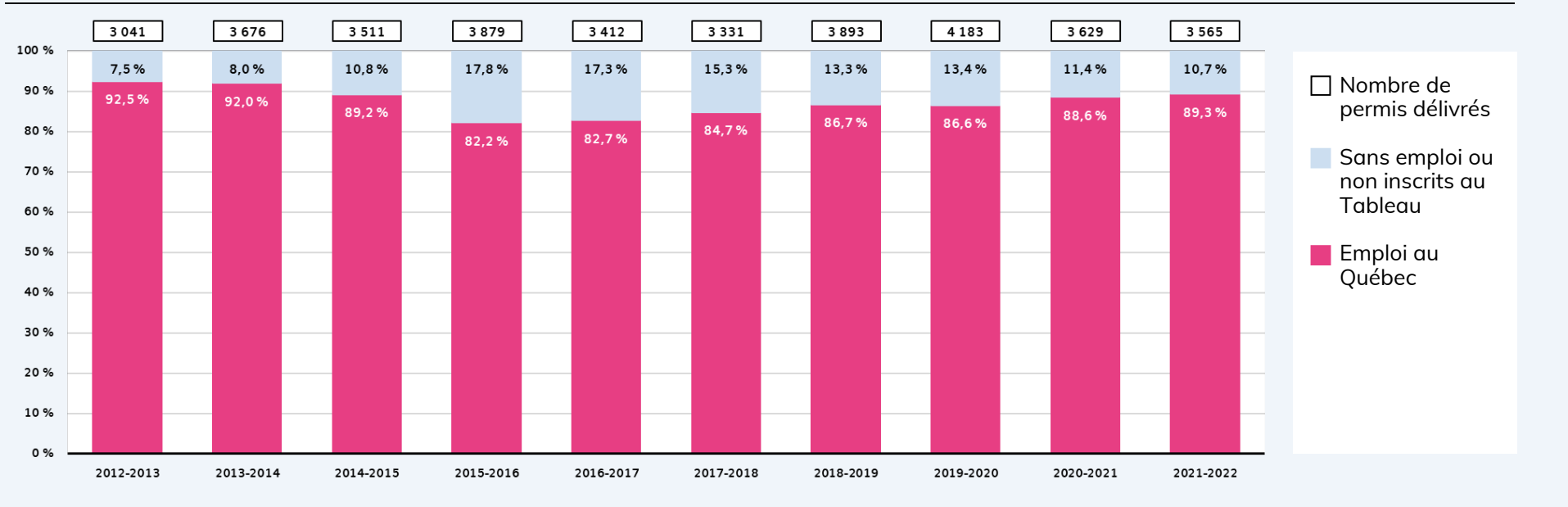
Intégration sur le marché du travail

Parmi les 3 565 titulaires de permis d'exercice délivrés en 2021-2022, 3 183 avaient un emploi principal au Québec au 31 mars 2022, soit 89,3 % des nouveaux titulaires de permis. Le taux d'intégration de la relève infirmière sur le marché du travail¹¹ est le plus élevé enregistré depuis sept ans. Comme le montre le graphique 5 ci-dessous, ce taux était d'au moins 92 % jusqu'en 2013-2014, mais il est descendu sous les 90 % l'année suivante et a atteint un creux de 82,2 % pour la relève de 2015-2016. Le taux d'intégration de la relève s'améliore depuis 2017-2018, mais, à ce jour, il n'atteint toujours pas les taux enregistrés avant 2014-2015.

Bien que le taux d'intégration de la relève dans l'année d'obtention du permis soit nettement plus faible pour certaines cohortes comme le montre le graphique 5, d'autres données compilées par l'OIIQ suggèrent qu'en fait, ces nouveaux titulaires de permis auraient intégré le marché du travail plus tardivement. En effet, jusqu'à 10 % de la relève infirmière de 2015-2016 et 2016-2017 a intégré le marché du travail seulement un an ou plus après l'obtention de leur permis.

Graphique 5

Nombre de permis délivrés annuellement et proportion selon la situation d'emploi au Québec au 31 mars de l'année d'obtention du permis, de 2012-2013 à 2021-2022



11 Le taux d'intégration de la relève infirmière sur le marché du travail se définit comme étant la proportion de titulaires de permis délivrés au cours d'une année (du 1^{er} avril au 31 mars) qui avaient un emploi principal au Québec au 31 mars, soit à la fin de cette même année.

Intégration sur le marché du travail selon la formation initiale

Le graphique 6 ci-dessous montre que la diminution du taux d'intégration de la relève sur le marché du travail évoquée à la page précédente ne touche pas les diplômés du baccalauréat initial. En effet, le taux d'intégration de ces derniers est descendu juste sous la barre des 90 % seulement pour la relève de 2015-2016. Dès l'année suivante, le taux est remonté et il se maintient au-dessus de 93 % depuis la relève de 2017-2018.

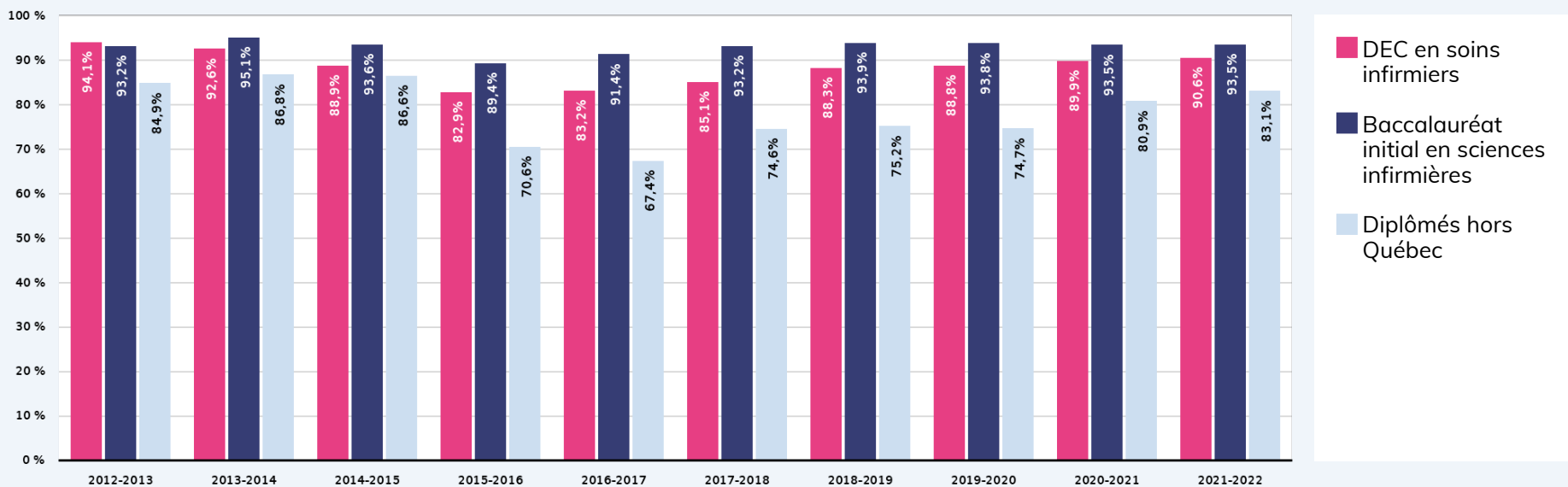
En ce qui a trait à la relève diplômée du Québec, la diminution du taux d'intégration sur le marché du travail s'observe plutôt du côté des titulaires d'un DEC en soins infirmiers. Comme le montre le graphique 6 ci-dessous, le taux d'intégration des titulaires d'un DEC dépassait 94 % jusqu'en 2012-2013, mais il a diminué rapidement au cours des trois années suivantes pour se situer autour de 83 % pour la relève de 2015-2016 et

de 2016-2017. Le taux d'intégration de la relève formée au niveau collégial est remonté par la suite et atteint, en 2021-2022, la barre des 90 % pour la première fois depuis huit ans. Bien que l'écart se rétrécisse entre les titulaires du baccalauréat initial et ceux du DEC, on note toujours une différence de près de 3 points de pourcentage en faveur de la relève formée au niveau universitaire.

Quant aux infirmières et infirmiers formés à l'extérieur du Québec, leur intégration sur le marché du travail a fortement fluctué au cours des dix dernières années. La tendance suit néanmoins celle observée chez la relève titulaire d'un DEC, avec un creux atteint en 2016-2017 à 67,4 % et une remontée dans les années subséquentes. Le taux d'intégration des diplômés hors Québec est remonté à 83,1 % en 2021-2022.

Graphique 6

Proportion des titulaires de permis ayant un emploi au Québec au 31 mars de l'année d'obtention du permis, selon la formation initiale, de 2012-2013 à 2021-2022



IPS, pratique avancée et droit de prescrire

Évolution du nombre d'IPS détenant une inscription au Tableau de l'OIIQ

Au 31 mars 2022, 1 097 infirmières praticiennes spécialisées et infirmiers praticiens spécialisés (IPS) étaient inscrits au Tableau de l'OIIQ. Soulignons que la quasi-totalité de ces IPS, soit 1 068 (97,3 %), avaient un emploi au Québec au 31 mars 2022.

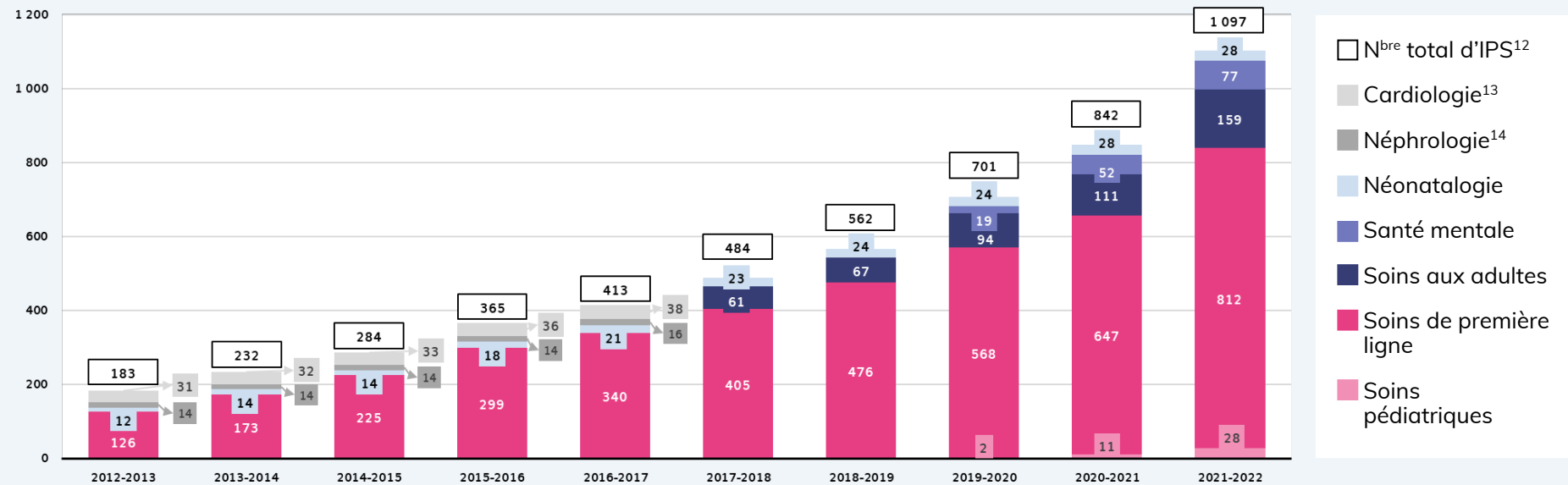
La barre des 1 000 IPS a donc été atteinte en 2021-2022. Rappelons que les 17 premières IPS ont obtenu leur certification de spécialiste en 2006-2007, soit il y a près de 15 ans. Comme on peut le constater au graphique 7 ci-dessous, le rythme de croissance s'est nettement accéléré dans les trois dernières années, avec des augmentations annuelles supérieures à 100 IPS et jusqu'à 255 en 2021-2022.

La majorité des IPS, soit 74 %, est spécialisée en soins de première ligne, mais cette proportion a tendance à diminuer depuis les trois dernières années. Bien que ce soit dans cette spécialité que l'on enregistre toujours la plus forte croissance, on note une augmentation d'une cinquantaine d'IPS en soins aux adultes (qui a remplacé les spécialités en cardiologie et en néphrologie en mars 2018). En outre, les deux autres nouvelles spécialités que sont la santé mentale et les soins pédiatriques comptaient 77 et 28 IPS, respectivement.

Enfin, rappelons que le MSSS vise toujours l'atteinte de 2 000 IPS pour 2025. D'ailleurs, au 31 mars 2022, près de 700 infirmières et infirmiers étaient inscrits dans un programme de formation pour devenir IPS ou étaient admissibles à l'examen de certification.

Graphique 7

Nombre d'IPS détenant une inscription au Tableau de l'OIIQ, par spécialité, de 2012-2013 à 2021-2022



12 Le nombre total d'IPS détenant une inscription au Tableau ne correspond pas à la somme des IPS dans chaque spécialité, puisque les IPS qui sont titulaires de plus d'un certificat de spécialiste apparaissent dans chacune de leurs spécialités. En 2021-2022, sept IPS ont deux spécialités.

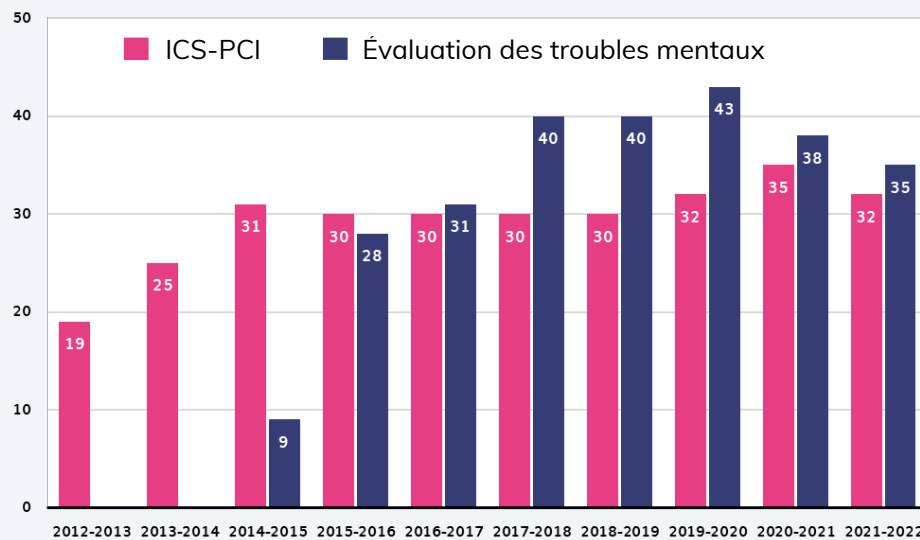
13/14 Ces deux spécialités ont été remplacées par la spécialité en soins aux adultes en mars 2018.

Prévention et contrôle des infections et évaluation des troubles mentaux

En 2021-2022, l'OIIQ comptait 35 infirmières cliniciennes spécialisées et infirmiers cliniciens spécialisés en prévention et contrôle des infections (ICS-PCI). C'est en 2012-2013 que l'OIIQ a délivré les premiers certificats de spécialiste à des ICS-PCI. Leur nombre a atteint un sommet de 35 en 2020-2021 et semble plafonner depuis. Il s'agit de la seule spécialité créée à ce jour pour les ICS.

Par ailleurs, depuis 2014-2015, l'OIIQ délivre des attestations à des infirmières et infirmiers qui détiennent la formation universitaire et l'expérience clinique requises pour évaluer les troubles mentaux (à l'exception du retard mental)¹⁵. Le graphique 8 montre que 35 membres détenaient une telle habilitation en 2021-2022, exclusion faite des IPS en santé mentale qui peuvent également procéder à cette activité réservée.

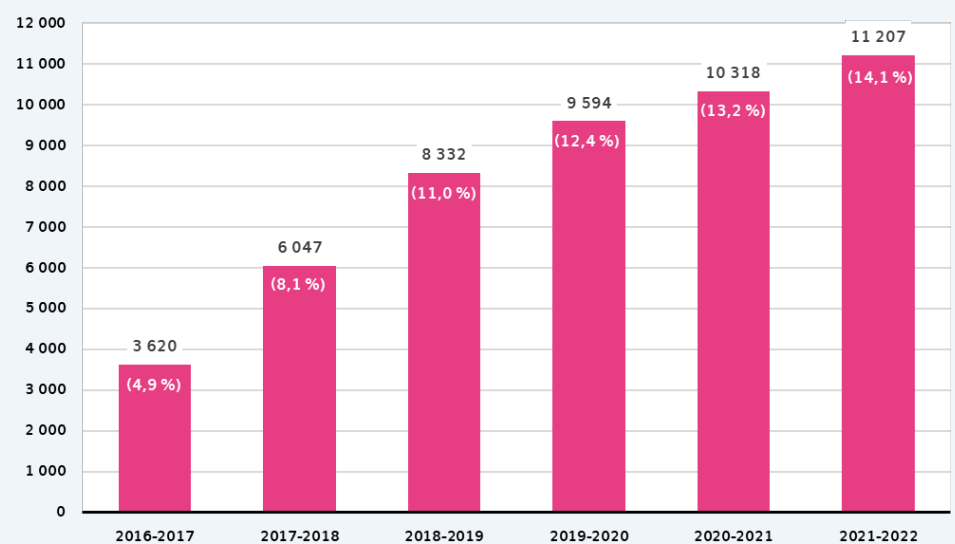
Graphique 8
Nombre d'ICS-PCI et nombre de membres habilités à évaluer les troubles mentaux, de 2012-2013 à 2021-2022



Membres autorisés à exercer des activités de prescription

En janvier 2016 entré en vigueur le règlement permettant à des membres de l'OIIQ de prescrire dans les domaines des soins de plaies, de la santé publique et des problèmes de santé courants¹⁶. Le droit de prescrire s'est déployé rapidement au cours des trois premières années de l'entrée en vigueur du règlement l'autorisant, avec plus de 8 000 infirmières et infirmiers obtenant l'autorisation (voir graphique 9). Bien que le rythme ralentisse depuis les trois dernières années, l'OIIQ comptait en 2021-2022 un peu plus de 11 200 prescripteurs, soit 14,1 % des membres. Rappelons que seuls les membres répondant aux exigences de ce règlement, notamment celle de détenir un baccalauréat en sciences infirmières, peuvent obtenir un numéro de prescripteur.

Graphique 9
Nombre et proportion de membres autorisés à faire des activités de prescription, de 2016-2017 à 2021-2022



¹⁵ Conformément au Règlement sur la formation et l'expérience clinique requises des infirmières pour l'évaluation des troubles mentaux (RLRQ, chapitre I-8, r. 15.1).

¹⁶ Règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées par une infirmière et un infirmier (RLRQ, chapitre M-9, a. 19, 1^{er} al., par. b).

Effectif infirmier exerçant la profession au Québec

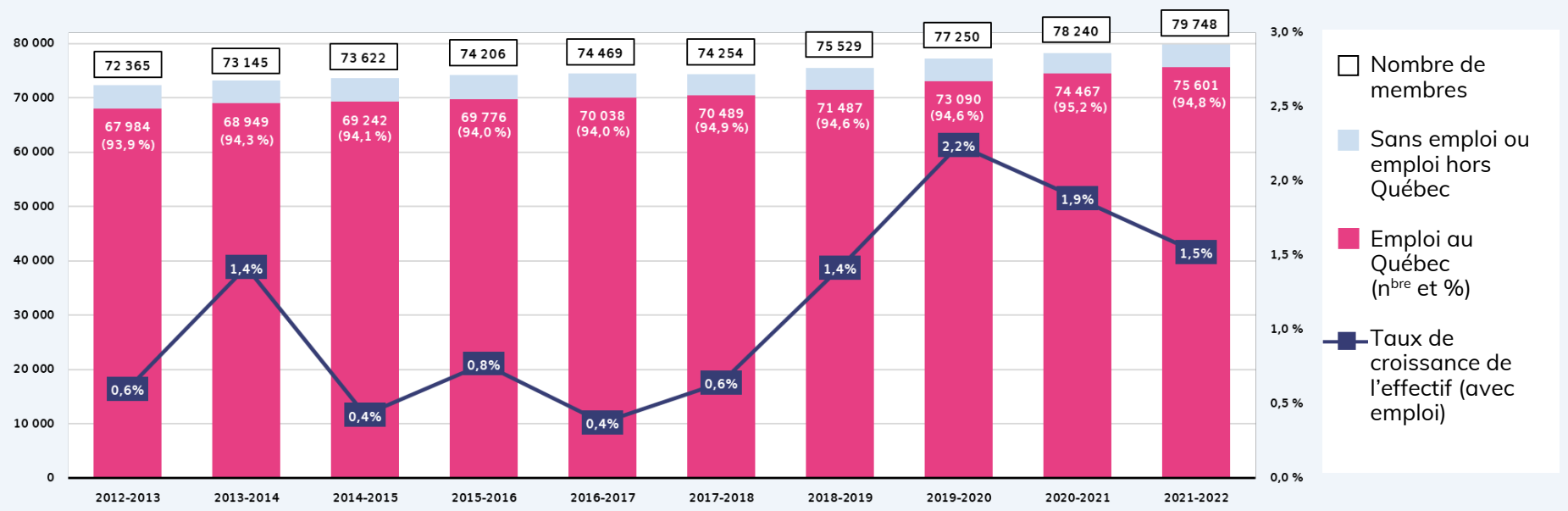
Évolution du nombre d'infirmières et infirmiers ayant un emploi au Québec

Au 31 mars 2022, 75 601 infirmières et infirmiers avaient un emploi principal au Québec, soit une croissance de 1,5 % par rapport à 2020-2021. Comme l'indique le graphique 10, l'effectif a été en croissance constante au cours des dix dernières années. Les données historiques de l'OIIQ révèlent d'ailleurs que cette situation a cours depuis le début des années 2000. Bien qu'ayant atteint un pic à 2,2 % en 2019-2020, le taux de croissance des deux dernières années demeure supérieur à ceux enregistrés au cours des sept années précédentes. Le taux annuel moyen pour les dix dernières années est de 1,1 %.

Le graphique 10 montre également que la proportion des membres qui exercent la profession au Québec (parmi l'ensemble des membres actifs) est en hausse par rapport à il y a dix ans, mais est demeuré relativement stable au cours des cinq dernières années. Cette proportion avait atteint un sommet de 95,2 % en 2020-2021 et s'établit à 94,8 % en 2021-2022.

À noter que les membres qui n'ont pas d'emploi au 31 mars, ce qui correspond à la fin de la période d'inscription au Tableau, sont surtout des membres qui ont cessé d'exercer au cours de l'année, notamment pour la retraite; ces personnes demeurent toutefois inscrites au Tableau jusqu'à la fin de l'année, puisque l'inscription est annuelle.

Graphique 10
Nombre de membres inscrits au Tableau¹⁷, nombre et proportion de membres ayant un emploi au Québec au 31 mars et taux de croissance, de 2012-2013 à 2021-2022



17 Comprend seulement les membres actifs, exclusion faite des membres inactifs et des membres qui ont obtenu un droit d'exercice limité pour participer à la lutte contre la pandémie de COVID-19.

Nombre d'infirmières et infirmiers en soins directs pour 1 000 habitants

Parmi les 75 601 infirmières et infirmiers qui avaient un emploi au Québec au 31 mars 2022, la majorité, soit quelque 66 200 (87,6 %), exerçait des fonctions cliniques en soins directs aux clients¹⁸. Cela représente 7,70 infirmières et infirmiers pour 1 000 habitants. Ce taux n'a enregistré que de légères fluctuations au cours des dix dernières années, mais la tendance est généralement à la hausse, comme le montre le graphique 11 ci-dessous. Rappelons que la population du Québec a enregistré une croissance de 7,5 % au cours des dix dernières années, alors que la croissance du nombre d'infirmières et infirmiers atteint 10 % (voir page 7).

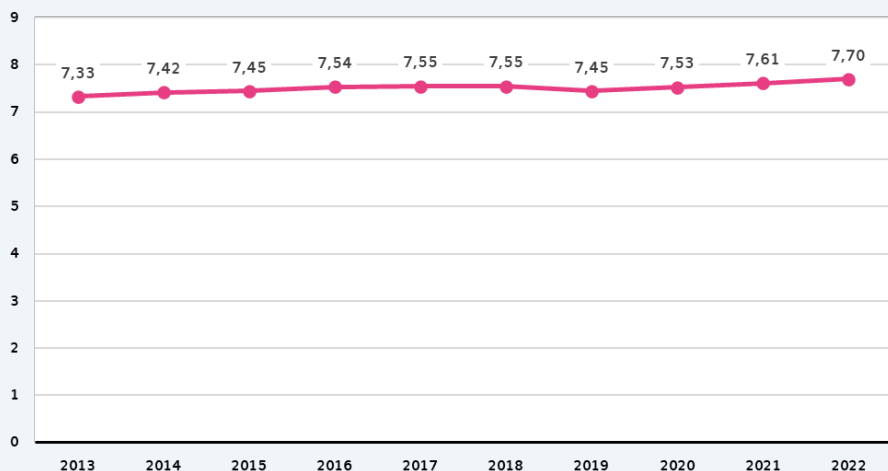
Le taux d'infirmières et infirmiers pour 1 000 habitants se compare favorablement avec celui enregistré dans le reste du Canada, qui se situait à 7,02 en 2020; en Ontario, ce taux était de 6,32¹⁹.

Nombre d'IPS en soins directs pour 100 000 habitants

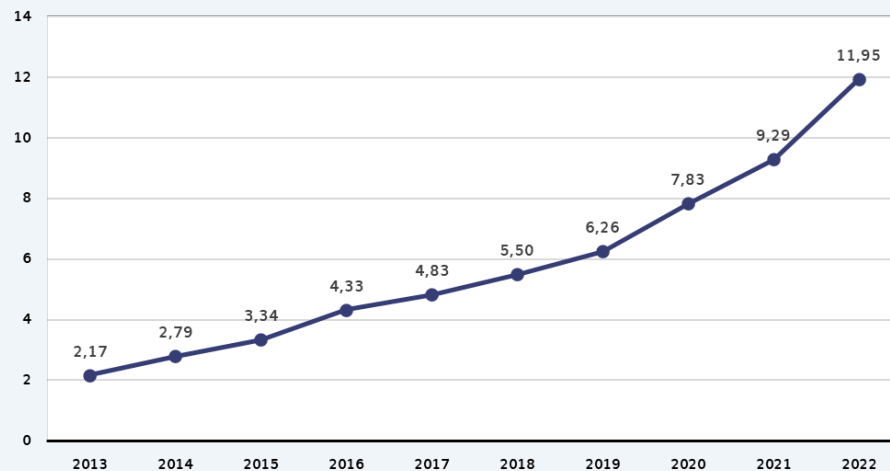
En ce qui a trait aux IPS, on en comptait 1 028 (93,7 %) exerçant des fonctions cliniques en soins directs aux clients. Cela représente 11,95 IPS pour 100 000 habitants. Comme l'indique le graphique 12 ci-dessous, cet indicateur a enregistré une forte croissance au cours des dix dernières années, particulièrement depuis trois ans, vu le nombre élevé de membres obtenant leur certificat de spécialiste (voir graphique 7, page 13).

Toutefois, le Québec accuse un retard sur le reste du Canada où le nombre d'IPS pour 100 000 habitants atteignait 18,4 en 2020; dans la province voisine de l'Ontario, ce taux était de 22,9²⁰. La cible de 2 000 IPS pour 2025 devrait permettre au Québec d'atteindre un taux d'IPS par 100 000 habitants comparable à celui enregistré ailleurs au Canada.

Graphique 11
Nombre d'infirmières et infirmiers en soins directs pour 1 000 habitants au 31 mars, de 2013 à 2022



Graphique 12
Nombre d'IPS en soins directs pour 100 000 habitants au 31 mars, de 2013 à 2022



18 Les autres infirmières et infirmiers exercent des fonctions de gestion, d'enseignement ou de recherche. Pour des données détaillées concernant les diverses fonctions exercées par l'effectif infirmier, les lecteurs peuvent consulter les tableaux de données Excel téléchargeables sur [cette page](#) (voir onglet « 2. Effectif prov. – exercice »).

19/20 Institut canadien d'information sur la santé. *Le personnel infirmier au Canada, 2020* — tableaux de données. Ottawa, ON : ICIS; 2021. Les données de 2021 n'étaient pas disponibles au moment de produire ce rapport. Les taux d'infirmières et infirmiers en soins directs pour 1 000 habitants ailleurs au Canada ont été calculés en incluant les infirmières et infirmiers praticiens ainsi que les infirmières et infirmiers psychiatriques autorisés (provinces de l'Ouest), pour les provinces dont les données sont disponibles.

Évolution du taux d'emploi à temps complet

Le graphique 13 montre que la proportion de l'ensemble des infirmières et infirmiers qui déclarent travailler à temps complet²¹ a atteint 68,4 % en 2021-2022, soit le taux le plus élevé enregistré à ce jour. Cette proportion était demeurée plus ou moins stable jusqu'en 2018-2019, variant entre 58 et 60 %; toutefois, elle a enregistré une augmentation de 8,5 points de pourcentage au cours des trois dernières années.

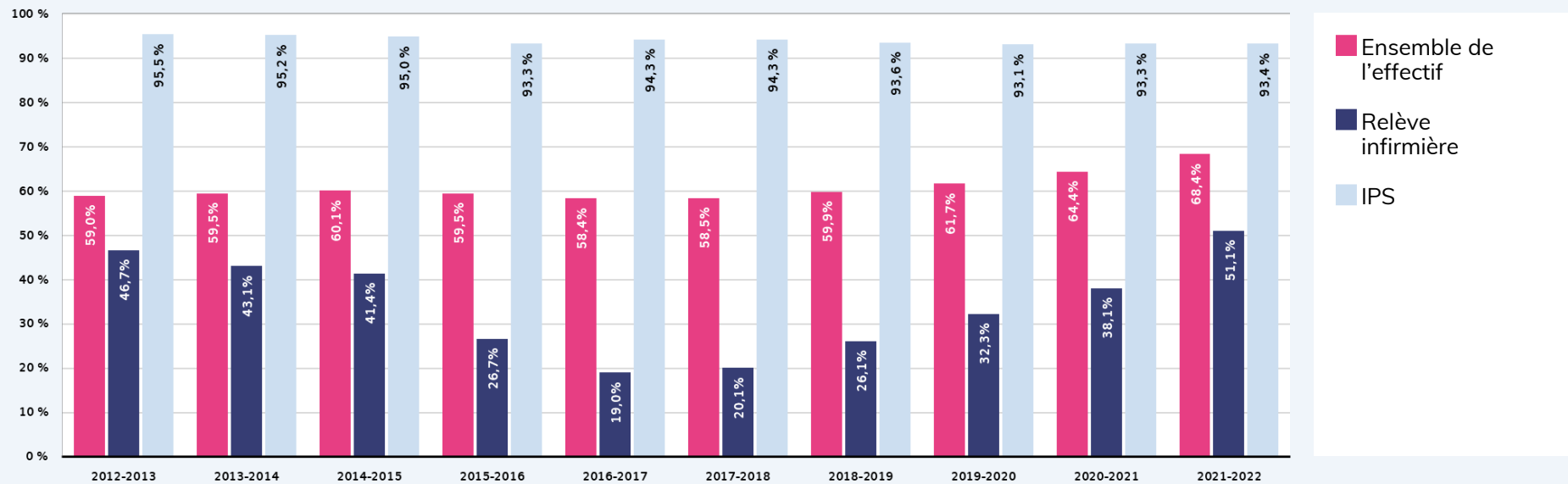
Quant à la relève infirmière²², après un creux à 19 ou 20 % en 2016-2017 et 2017-2018, on note que le taux d'emploi à temps complet est en nette

croissance et, pour la première fois en 2021-2022, plus de la moitié (51,1 %) des infirmières et infirmiers qui ont fait leur entrée sur le marché du travail travaillait à temps complet. Ce taux est 2,5 fois plus élevé qu'il y a cinq ans.

Enfin, pour les IPS, la situation est toute autre. En effet, la très grande majorité des IPS, soit au moins neuf sur dix, travaillent à temps complet. Cette proportion est demeurée relativement stable au cours des dix dernières années.

Graphique 13

Proportion de l'ensemble de l'effectif infirmier, de la relève infirmière et des IPS qui travaillent à temps complet, de 2012-2013 à 2021-2022



21 Cette donnée est basée sur la déclaration des membres lors de leur inscription au Tableau. Il est possible, dans certains cas, que des membres répondent à cette question en fonction du nombre réel d'heures travaillées, plutôt qu'en fonction du statut d'emploi qui leur est attribué.

22 La relève infirmière fait référence aux infirmières et infirmiers qui ont obtenu leur permis au cours de l'année et qui avaient un emploi au Québec au 31 mars de l'année du permis.

Domaines de pratique en 2021-2022

Au 31 mars 2022, la moitié de l'effectif infirmier (49 %) exerçait la profession dans le domaine des soins généraux et spécialisés, ce qui comprend notamment, la médecine, la chirurgie, les soins en gériatrie et de longue durée, la périnatalité, l'oncologie, la pédiatrie et les soins ambulatoires²³. Toutefois, le graphique 14 montre que la majorité de la relève (71 %) a commencé sa pratique dans ces domaines; cette situation s'observe d'ailleurs d'année en année pour la relève. Pour les IPS, il s'agit du deuxième domaine en importance, avec 15,9 % des IPS, soit des IPS en soins aux adultes ou en soins pédiatriques.

Quant aux soins critiques (urgence et soins intensifs), on observe sensiblement la même proportion chez l'ensemble de l'effectif que chez la relève, soit 14,8 % et 15,7 %, respectivement. Seulement 3,4 % des IPS exerçaient en soins critiques, principalement les IPS en néonatalogie.

La proportion de l'ensemble de l'effectif qui exerçait en soins de première ligne est un peu plus élevée qu'en soins critiques, soit 17,1 %. Toutefois,

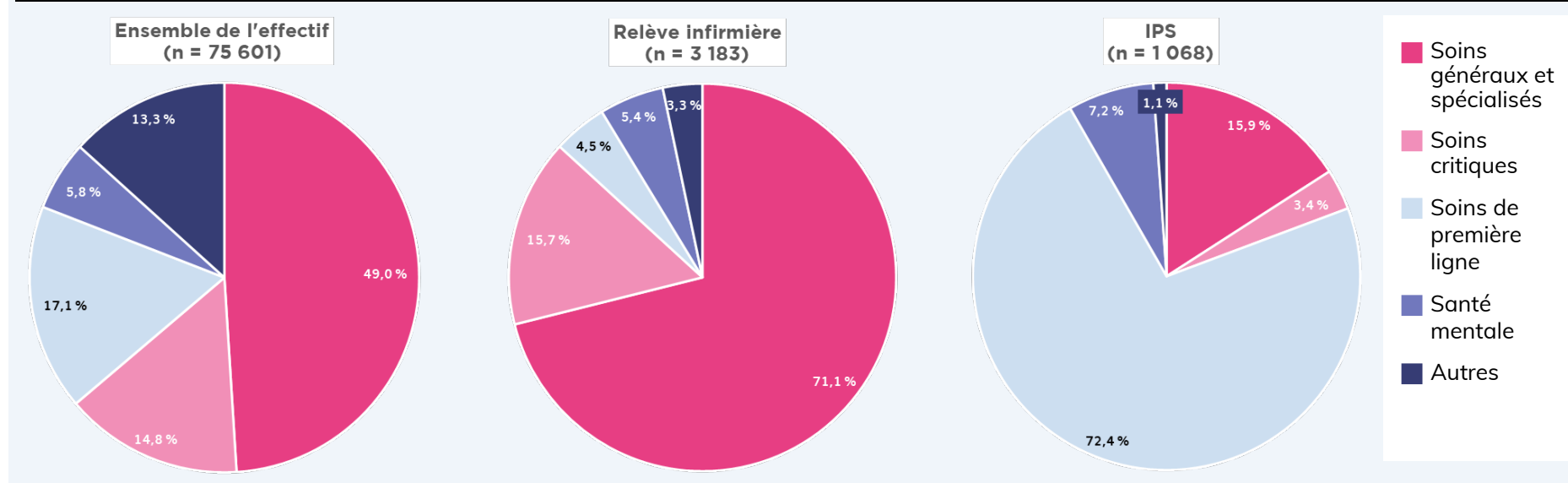
cette proportion était nettement plus basse pour la relève et n'atteignait que 4,5 %. Rappelons que les connaissances requises pour prodiguer des soins dans la communauté ou de proximité sont acquises dans la formation universitaire. Quant aux IPS, comme une grande majorité est spécialisée en soins de première ligne, près de trois IPS sur quatre (72,4 %) exerçaient dans ce domaine.

Les soins en santé mentale occupaient quant à eux 5,8 % de l'effectif en 2021-2022; cette proportion était similaire pour la relève et légèrement plus élevée pour les IPS (7,2%), avec la création de cette nouvelle spécialité en 2018.

Enfin, 13,3 % de l'effectif exerçait dans d'autres domaines de soins, notamment les soins palliatifs et de fin de vie, la santé et sécurité au travail, la prévention et le contrôle des infections et la santé publique. Très peu d'infirmières et infirmiers de la relève ou d'IPS exerçaient dans ces domaines.

Graphique 14

Répartition de l'ensemble de l'effectif infirmier, de la relève infirmière et des IPS selon le domaine de pratique, au 31 mars 2022



23 Des données détaillées concernant les domaines de pratique de l'effectif infirmier sont disponibles dans les tableaux Excel téléchargeables sur [cette page](#) (voir onglet « 2. Effectif prov. – exercice »). Ces données présentent également l'évolution de la situation au cours des dix dernières années.

Données démographiques

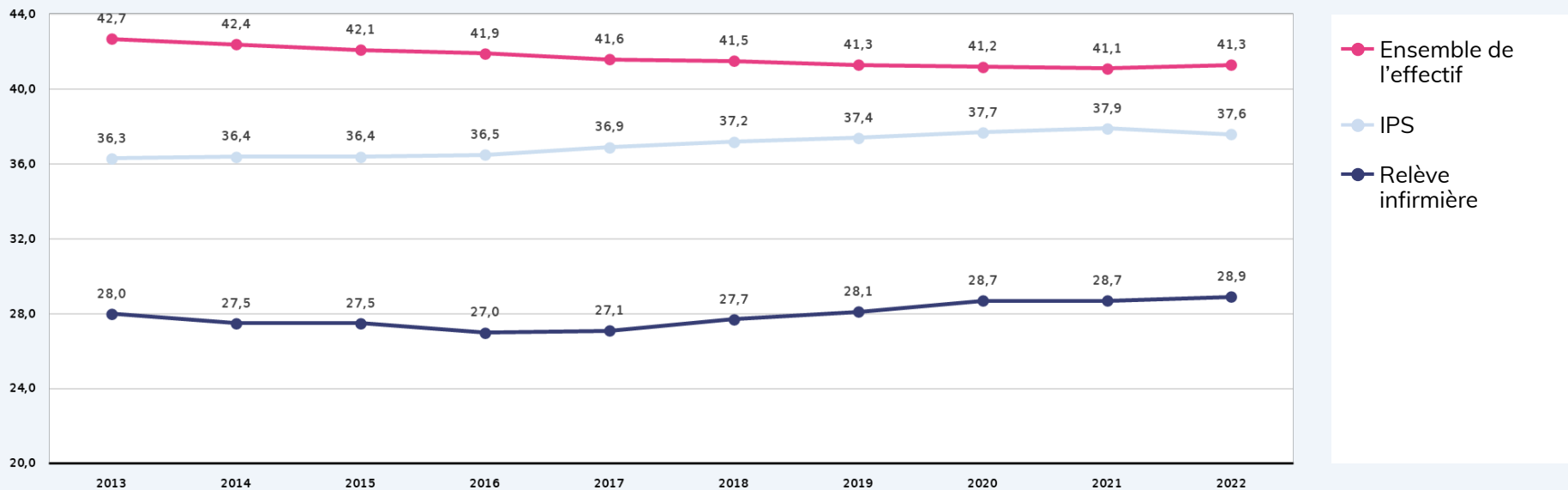
Âge moyen

Au 31 mars 2022, les infirmières et infirmiers qui exerçaient la profession au Québec étaient âgés de 41,3 ans en moyenne, soit une légère augmentation de 0,2 an par rapport à l'année précédente comme le montre le graphique 15 ci-dessous. Rappelons que l'âge moyen a atteint et maintenu un sommet de 43 ans à partir de 2004 jusqu'en 2011. Il s'agit donc de la première fois que l'âge moyen augmente depuis presque 20 ans.

On observe un phénomène contraire pour les IPS : leur âge moyen est en légère hausse depuis dix ans (plus de 1 an) et se maintient juste en-dessous de 38 ans, pour s'établir à 37,6 ans au 31 mars 2022. À noter que les IPS ont en moyenne 34 ans lorsqu'elles ou ils obtiennent leur certificat de spécialiste, mais cet âge peut varier entre 26 et 66 ans (données non illustrées).

Quant à la relève infirmière de 2021-2022, ces personnes étaient âgées de 28,9 ans, en moyenne, au 31 mars 2022. Il s'agit de la cohorte de relève infirmière la plus âgée des dix dernières années. Le graphique 15 montre que l'âge moyen de la relève a connu des fluctuations au cours de la dernière décennie, mais la tendance semble à la hausse depuis 2016. Rappelons que les infirmières et infirmiers qui sont entrés dans la profession avant 2000 avaient, en moyenne, un peu moins de 24 ans à l'obtention de leur permis. C'est surtout à compter des années 1990 que l'âge moyen à l'entrée dans la profession a augmenté, ce qui s'explique par le fait que, pour un nombre grandissant de personnes, le choix de la profession infirmière correspond à une réorientation de carrière ou à un retour sur le marché du travail. Aussi, le nombre grandissant de diplômés hors Québec, qui parfois sont infirmières ou infirmiers depuis plusieurs années, contribue à faire augmenter l'âge moyen de la relève.

Graphique 15
Âge moyen au 31 mars de l'ensemble de l'effectif, de la relève infirmière et des IPS, de 2013 à 2022



Proportion des hommes

En 2021-2022, les infirmiers représentaient 11,7 % de l'ensemble de l'effectif infirmiers. Le graphique 17 montre que cette proportion a enregistré une lente mais constante augmentation au cours des dix dernières années; la croissance totalise 1,4 point de pourcentage.

En ce qui a trait à la relève infirmière, la proportion des hommes varie entre 12 et 14 %, selon l'année; toutefois, elle atteignait 14,5 % en 2021-2022, soit le taux le plus élevé des dix dernières années. La proportion des hommes parmi la relève a connu d'importantes fluctuations depuis que ces derniers ont été admis légalement dans la profession en 1970 : elle a atteint 15 % vers la fin des années 1980, mais est redescendue sous les 10 % au début des années 2000 (données non illustrées).

Quant aux IPS, la proportion des hommes dépasse pour la première fois la barre des 10 % en 2021-2022. Après un creux de 7,0 % en 2015-2016, on note une tendance à la hausse et la proportion des IPS de sexe masculin se maintient à plus de 9 % depuis les cinq dernières années.

Les données colligées dans la déclaration annuelle au moment de l'inscription au Tableau relèvent certaines différences entre les infirmières et les infirmiers. Par exemple, en 2021-2022, les infirmiers sont plus nombreux que leurs consœurs, en proportion, à exercer dans le domaine des soins critiques, soit 20 % contre 14 %, ou en santé mentale, soit 11 % contre 5 %. Parallèlement, les infirmières sont plus nombreuses que leurs confrères à exercer en soins de première ligne, soit 18 % contre 11 %. Enfin, le taux d'emploi à temps complet est plus élevé chez les infirmiers, soit 75 %, comparativement à 68 % chez les infirmières.

Graphique 17
Proportion des hommes parmi l'ensemble de l'effectif infirmier, la relève infirmière et les IPS, de 2012-2013 à 2021-2022



Formation universitaire

Proportion de titulaires d'un baccalauréat en sciences infirmières

En 2021-2022, pour la première fois, l'effectif titulaire d'un baccalauréat dépasse la moitié de l'effectif, avec exactement 51,8 % des infirmières et infirmiers qui étaient titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme de cycle supérieur en sciences infirmières. Cette proportion a été en augmentation constante au cours des dix dernières années et la croissance totalise plus de 16 points de pourcentage.

On note, au graphique 18, que la croissance de la proportion des titulaires d'un baccalauréat a été la plus élevée en 2013-2014, soit de 2,4 points de pourcentage : en effet, c'est lors de cette année que la formation initiale des infirmières et infirmiers diplômés de France a été reconnue équivalente au baccalauréat, notamment pour l'accès aux postes d'infirmière clinicienne et infirmier clinicien. Puis, la croissance s'est accélérée à nouveau à partir de 2016-2017, par suite de l'augmentation du taux de poursuite des études universitaires chez la relève infirmière (voir page suivante).

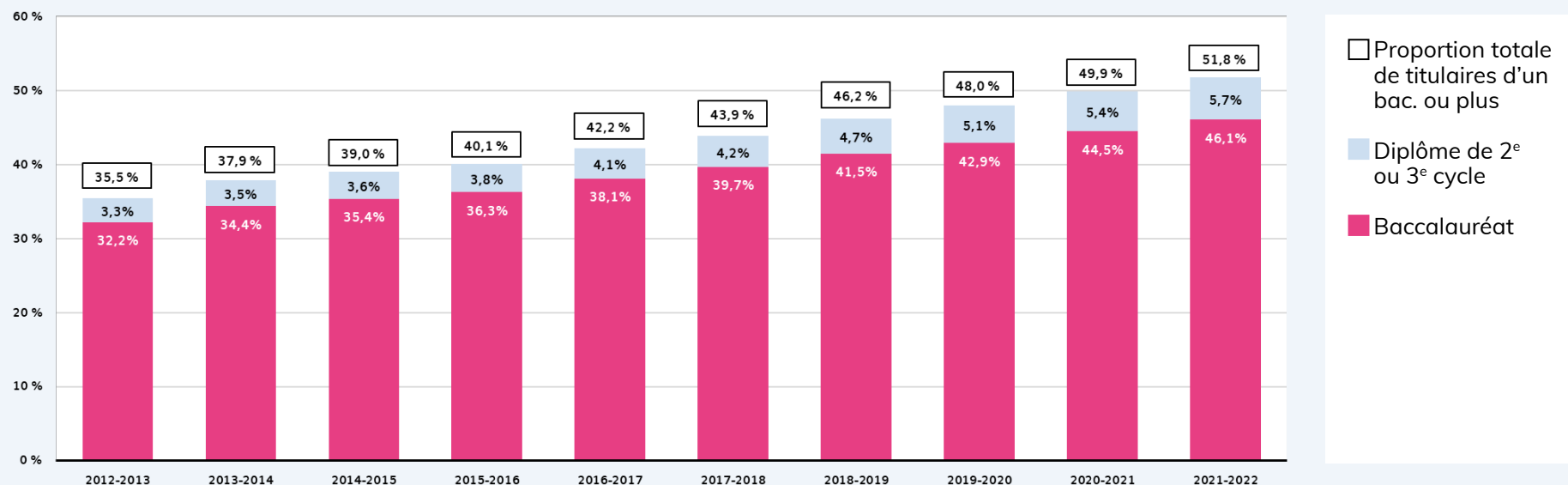
En effet, chaque année depuis 2016-2017, plus de 2 000 infirmières et infirmiers qui étaient titulaires d'un DEC terminent leur baccalauréat en sciences infirmières.

Si on tient compte seulement des diplômes de 2^e ou 3^e cycle en sciences infirmières, la proportion de l'effectif titulaire d'un tel diplôme est passée de 3,3 % à 5,7 % au cours des dix dernières années. L'augmentation importante du nombre d'IPS, qui ont une formation de niveau maîtrise, explique en partie cette croissance.

Par ailleurs, d'autres données non illustrées au graphique 18 indiquent que 13,5 % des infirmières et infirmiers ont fait des études universitaires dans un autre domaine que les sciences infirmières, notamment en administration, en éducation, en santé communautaire, en psychologie, etc. Si on tient compte de tous les domaines d'études, une infirmière ou un infirmier sur dix est titulaire d'un diplôme de cycle supérieur.

Graphique 18

Proportion de titulaires d'un baccalauréat en sciences infirmières parmi l'ensemble de l'effectif infirmier, de 2012-2013 à 2021-2022



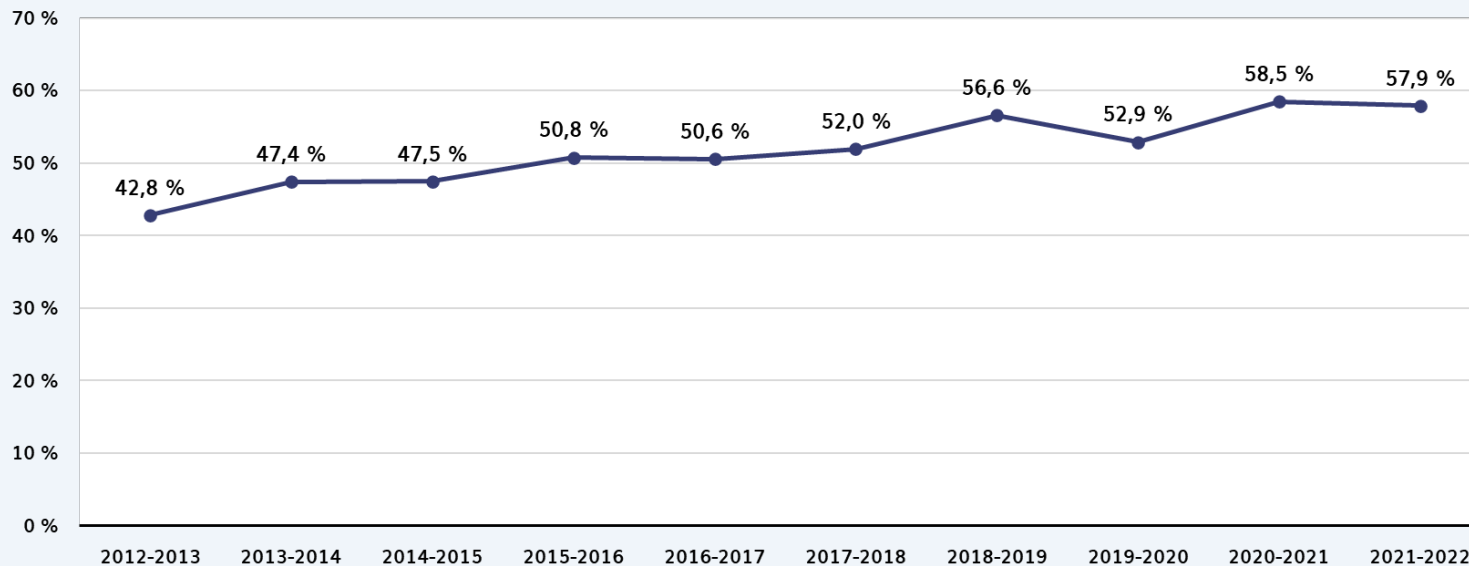
Taux de poursuite des études au baccalauréat (cheminement DEC-BAC)

La majorité des infirmières et infirmiers de la relève (autour de 70 %) fait son entrée dans la profession munie d'une formation collégiale (voir graphique 4, page 10). Toutefois, plus de la moitié de ces derniers poursuit sa formation et s'inscrit au baccalauréat dès l'année d'obtention de son permis. En effet, 57,9 % de la relève 2021-2022 titulaire d'un DEC s'est inscrite au baccalauréat au cours de l'année. Le taux de poursuite des études chez la relève a été en augmentation presque constante depuis l'instauration du DEC-BAC au début des années 2000.

D'autres données compilées par l'OIIQ (non illustrées au graphique 19) indiquent qu'en plus des infirmières et infirmiers de la relève, quelque 600 infirmières et infirmiers titulaires d'un DEC s'inscrivent au baccalauréat du cheminement DEC-BAC. Il s'agit d'infirmières et infirmiers qui sont dans la profession depuis un an ou plus, ce qui comprend des diplômés du programme collégial 180.B0 (à l'intention des infirmières et infirmiers auxiliaires désirant obtenir un permis de l'OIIQ) et des infirmières et infirmiers diplômés de l'extérieur du Québec.

Graphique 19

Proportion de la relève infirmière titulaire d'un DEC en soins infirmiers inscrite au baccalauréat dans l'année d'obtention du permis²⁴, de 2012-2013 à 2021-2022



²⁴ Ces données tiennent compte de l'ensemble de la relève titulaire d'un DEC inscrite au Tableau de l'OIIQ au cours de l'année d'obtention du permis d'exercice, qu'elle exerce la profession ou non. Par ailleurs, elles ne tiennent pas compte des infirmières et infirmiers qui s'inscrivent au baccalauréat plus d'un an après l'obtention du permis, ni de celles et ceux qui s'inscrivent dans une université à l'extérieur du Québec.

Autres sujets

Effectif enseignant en formation infirmière

L'effectif enseignant en formation infirmière regroupe les infirmières et infirmiers qui exercent une fonction d'enseignement, de gestion ou de recherche dans un cégep ou une université québécoise qui offre un programme de formation infirmière. Dans le cas des neuf universités québécoises, il peut s'agir du baccalauréat de formation initiale ou du cheminement DEC-BAC, de certificats ou de diplômes de cycles supérieurs, y compris les programmes de formation IPS.

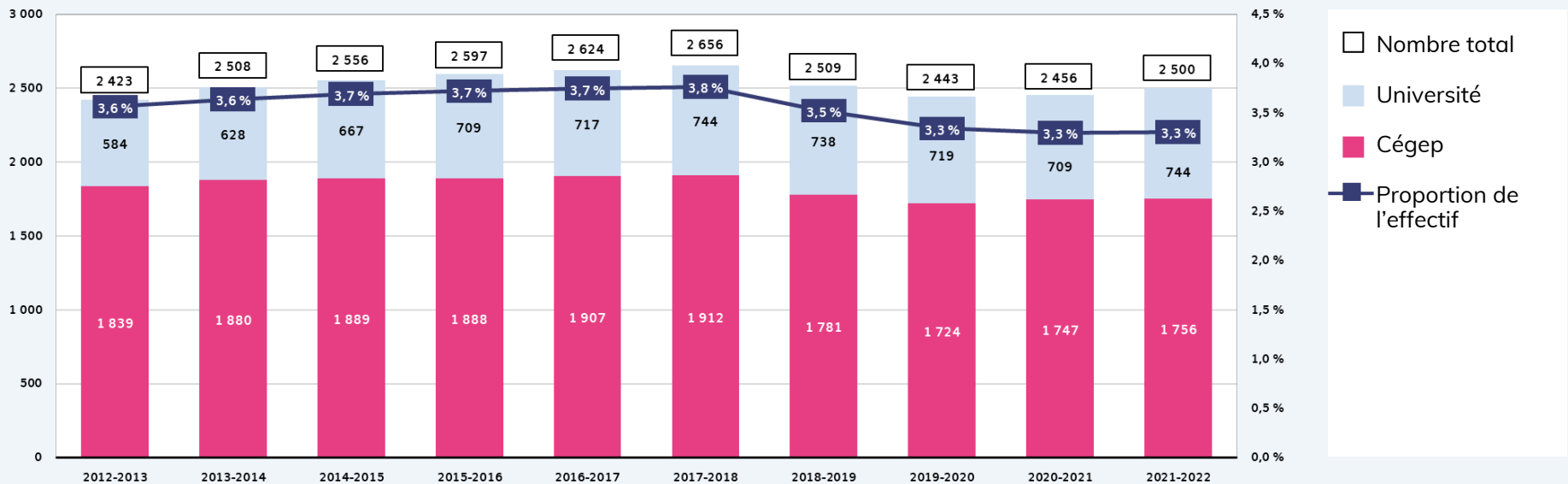
En 2021-2022, le graphique 20 montre que 2 500 infirmières et infirmiers avaient un emploi principal ou secondaire dans le secteur de la formation infirmière, soit 1 756 dans un cégep et 744 dans une université; ces personnes représentent 3,3 % de l'effectif infirmier.

L'effectif enseignant en formation infirmière a été en diminution entre 2017-2018 et 2019-2020, et ce, tant au cégep qu'à l'université. L'effectif de ce secteur avait connu une forte croissance à partir du début des années 2000 atteignant un sommet de 2 656 (3,8 % de l'effectif) en 2017-2018. Au niveau universitaire, on note dans la dernière année un retour au nombre enregistré en 2017-2018. Quant à l'effectif en formation collégiale, on remarque qu'il a diminué de 8,5 % depuis 2017-2018, et ce, malgré une stabilisation au cours des deux dernières années.

Enfin, plus du quart (environ 26 %) des infirmières et infirmiers du secteur de la formation y occupent un emploi secondaire (donnée non illustrée). Toutefois, cette proportion est autour de 20 % pour l'effectif collégial, tandis qu'elle dépasse les 40 % pour l'effectif universitaire.

Graphique 20

Nombre et proportion d'infirmières et infirmiers exerçant une fonction d'enseignement, de gestion ou de recherche dans un cégep ou une université offrant un programme de formation infirmière²⁵, de 2012-2013 à 2021-2022



25 Ces données comprennent l'emploi principal et les emplois secondaires déclarés par les membres. Toutefois, il n'y a pas de double décompte lorsqu'un membre déclare exercer dans plus d'un établissement d'enseignement. Le type d'établissement correspond alors à l'emploi principal.

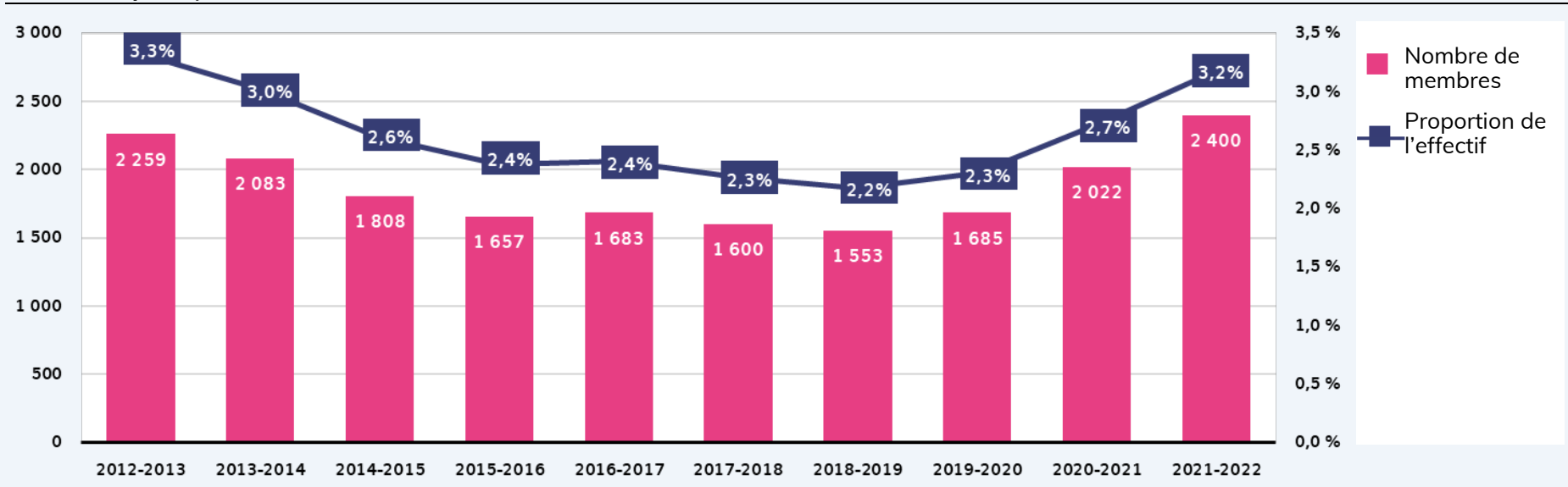
Agences de placement de personnel et de soins privés

Au 31 mars 2022, quelque 2 400²⁶ infirmières et infirmiers exerçaient leur emploi principal au Québec pour le compte d'une agence de placement de personnel ou de soins privés, soit une croissance d'environ 19 %, ce qui représente une situation similaire à 2021-2022. Comme l'indique le graphique 21, la proportion des membres exerçant leur emploi principal par l'intermédiaire d'une agence était en diminution depuis 2012-2013, pour remonter depuis 2020-2021 et atteindre en 2021-2022 un niveau semblable à celui de 2012-2013.

Notons que de 2012-2013 à 2020-2021, entre 675 et 1 200 membres occupaient un emploi secondaire pour le compte d'une agence de placement de personnel ou de soins privés. Il nous est impossible de le quantifier en 2021-2022²⁶, mais on peut affirmer que la proportion de l'effectif qui exerce la profession par le biais d'une agence de placement dépasse 3,2 %.

Graphique 21

Nombre et proportion des infirmières et infirmiers exerçant leur emploi principal pour le compte d'agences de placement ou de soins privés, de 2012-2013 à 2021-2022²⁶



²⁶ Le nombre et la proportion des infirmières et infirmiers exerçant leur emploi principal pour le compte d'agences de placement ou de soins privés pour l'année 2021-2022 sont des données comportant des marges d'erreurs dues à un grand nombre de recodifications manuelles.

Rétention de la relève dans la profession

Cette section porte sur les dix dernières cohortes de relève infirmière qui ont intégré la profession depuis au moins un an²⁷. Dans un premier temps, le graphique 21 montre, pour les cohortes de 2011-2012 à 2016-2017, qu'entre 87,5 et 90,8 % de ces infirmières et infirmiers étaient toujours inscrits au Tableau de l'OIIQ cinq ans après l'obtention du permis.

Rappelons que le taux de rétention, cinq ans après l'obtention du permis, atteignait à peine 85 % pour les cohortes qui ont fait leur entrée dans la profession dans les années 1990. Ce n'est qu'à partir de la relève de 2004-2005 que le taux de rétention a atteint les 90 % et jusqu'à 92 % pour les cohortes ayant intégré la profession entre 2005-2006 et 2008-2009 (données non illustrées).

Dans un deuxième temps, on note que le taux de rétention un an après l'entrée dans la profession demeure stable autour de 98 %, du moins pour les cohortes qui ont intégré la profession depuis 2014-2015. Deux ans après l'entrée dans la profession, le taux de rétention varie entre 94 et 96 %, sans montrer de tendance à la baisse, et ce, même pour les deux plus récentes cohortes qui ont fait leur entrée dans la profession en pleine pandémie de COVID-19. Il faudra continuer de monitorer cette situation de près afin d'évaluer les impacts de la pandémie à plus long terme.

Graphique 22

Proportion de la relève infirmière inscrite au Tableau de l'OIIQ, d'un an à cinq ans après l'entrée dans la profession, par année d'obtention du permis, de 2011-2012 à 2020-2021



²⁷ La cohorte d'infirmières et infirmiers de la relève de 2016-2017 est la dernière à avoir obtenu le permis d'exercice depuis au moins cinq ans; celle de 2020-2021, la dernière à avoir obtenu le permis depuis au moins un an.

Annexe 1

L'effectif infirmier en chiffres, par région sociosanitaire

Région sociosanitaire du lieu d'exercice	Effectif infirmier du Québec en 2021-2022											IPS		Droit de prescrire	
	Infirmières et infirmiers exerçant dans la région		Taux de croissance		N ^{bre} d'inf. en soins directs / 1 000 habitants ²⁸	Tranche d'âge		Baccalauréat (ou plus) en sciences infirmières		Emploi à temps complet		Nombre d'IPS exerçant dans la région	Nombre de membres en formation IPS ²⁹	Nombre de prescripteurs exerçant dans la région	Propor- tion de l'effectif
	Nombre	Répartition provinciale	en 2021- 2022	Moyen (depuis 5 ans)		Moins de 35 ans	55 ans ou plus	Taux	Variation (en 2021- 2022)	Taux	Variation (en 2021- 2022)				
Bas-Saint-Laurent	1 845	2,4 %	0,8 %	-0,5 %	8,14	33,7 %	14,1 %	53,8 %	2,9	69,6 %	3,6	14	6	299	16,2 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	2 739	3,6 %	0,5 %	0,3 %	8,59	36,8 %	12,3 %	52,0 %	1,0	73,5 %	3,9	18	30	341	12,4 %
Capitale-Nationale	9 580	12,7 %	0,5 %	0,8 %	11,05	34,7 %	12,8 %	53,5 %	1,5	71,0 %	3,5	126	60	1 134	11,8 %
Mauricie et Centre-du-Québec	4 314	5,7 %	0,9 %	0,8 %	7,13	33,9 %	13,4 %	52,6 %	4,0	63,5 %	2,9	75	47	623	14,4 %
Estrie	4 484	5,9 %	1,7 %	1,6 %	7,89	36,6 %	13,9 %	51,0 %	2,7	65,5 %	3,9	60	52	666	14,9 %
Montréal	24 744	32,7 %	0,7 %	1,7 %	10,60	30,4 %	16,3 %	54,9 %	2,0	69,6 %	4,7	342	194	2 718	11,0 %
Outaouais	2 276	3,0 %	-1,2 %	0,5 %	4,97	23,1 %	17,2 %	54,2 %	2,2	77,9 %	7,8	40	22	315	13,8 %
Abitibi-Témiscamingue	1 343	1,8 %	0,3 %	0,0 %	7,81	35,4 %	13,0 %	49,5 %	2,7	67,9 %	5,8	28	5	275	20,5 %
Côte-Nord	895	1,2 %	1,9 %	-0,2 %	8,46	32,0 %	16,4 %	43,6 %	1,7	74,2 %	0,7	6	6	175	19,6 %
Nord-du-Québec/Nunavik/Terres-Cries-de-la-Baie-James ³⁰	716	0,9 %	2,9 %	3,6 %	13,84	41,3 %	14,1 %	54,5 %	1,5	77,9 %	2,6	4	2	185	25,8 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	976	1,3 %	3,6 %	0,5 %	9,51	31,4 %	21,7 %	43,5 %	2,0	67,6 %	3,0	13	3	172	17,6 %
Chaudière-Appalaches	3 072	4,1 %	3,0 %	1,6 %	6,19	35,6 %	13,9 %	52,7 %	2,8	73,3 %	4,9	47	25	729	23,7 %
Laval	2 885	3,8 %	4,1 %	3,1 %	5,71	28,7 %	17,9 %	50,4 %	0,9	63,2 %	3,2	37	31	436	15,1 %
Lanaudière	2 989	4,0 %	4,1 %	2,5 %	5,01	32,7 %	15,0 %	48,2 %	1,7	60,6 %	0,9	53	37	667	22,3 %
Laurentides	3 898	5,2 %	3,3 %	3,0 %	5,31	31,5 %	14,0 %	44,9 %	1,5	62,9 %	2,6	62	52	761	19,5 %
Montréal	8 845	11,7 %	3,3 %	2,5 %	5,32	33,8 %	14,4 %	47,2 %	2,1	65,4 %	3,9	143	112	1 362	15,4 %
Sous-total - Effectif infirmier	75 601	100,0 %	1,5 %	1,5 %	7,70	32,5 %	15,0 %	51,8 %	1,9	68,4 %	4,0	1 068	684	10 858	14,4 %
Sans emploi / emploi hors Québec	4 147											29	4	349	
Membres avec droit d'exercice limité (COVID-19) ³¹	1 709														
Membres inactifs	814														
Grand total - Ensemble des membres	82 271											1 097	688	11 207	

28 Ces données ne comprennent pas les infirmières et infirmiers qui exercent des fonctions de gestion, d'enseignement ou de recherche.

29 Ces données comprennent les candidats IPS (CIPS) et les infirmières et infirmiers inscrits à un programme de formation IPS. À noter que la région indiquée est la région de résidence, puisque nombre de ces personnes n'avaient pas d'emploi au 31 mars 2022.

30 Les données sur l'effectif de ces trois régions sociosanitaires ont été regroupées, vu le faible nombre d'infirmières et infirmiers qui exercent dans chacune d'elles.

31 Ces membres ne représentent pas l'ensemble des infirmières et infirmiers qui ont contribué à la lutte contre la pandémie de COVID-19, puisque, au total, plus de 6 000 personnes qui n'étaient plus membres au Tableau de l'OIIQ ont obtenu une autorisation spéciale ou autre droit d'exercice dans le contexte de l'urgence sanitaire. Pour un portrait complet des effectifs infirmiers impliqués dans la lutte contre la pandémie, consulter [cette page](#).

Annexe 2

La relève infirmière en chiffres, par région sociosanitaire

Région sociosanitaire du lieu d'exercice	Relève infirmière de 2021-2022							Poursuite des études au baccalauréat (DEC-BAC)	Relève infirmière de 2012-2013 à 2016-2017 ³²	
	Infirmières et infirmiers de la relève exerçant dans la région				Proportion de titulaires d'un diplôme universitaire ³³	Emploi à temps complet		Proportion des titulaires d'un DEC (relève 2021-2022) inscrits au baccalauréat	Proportion moyenne (relève de 2017-2018 à 2021-2022) ³⁵	Taux de rétention moyen dans la région cinq ans après l'entrée dans la profession
	Nombre	Répartition	Variation par rapport à 2020-2021	Variation moyenne depuis 5 ans		Taux	Variation depuis 1 an ³⁴			
Bas-Saint-Laurent	47	1,5 %	4,4 %	7,1 %	17,0 %	57,4 %	24,1	58,1 %	73,3 %	79,4 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	86	2,7 %	28,4 %	4,1 %	29,1 %	47,7 %	10,4	65,6 %	55,3 %	81,5 %
Capitale-Nationale	388	12,2 %	-1,8 %	2,4 %	23,7 %	47,9 %	7,9	75,1 %	70,9 %	74,4 %
Mauricie et Centre-du-Québec	125	3,9 %	-12,6 %	-4,9 %	21,6 %	48,0 %	21,4	51,1 %	48,1 %	80,0 %
Estrie	196	6,2 %	5,4 %	3,0 %	24,0 %	42,3 %	20,8	55,4 %	56,6 %	72,2 %
Montréal	1 306	41,0 %	1,2 %	6,8 %	38,1 %	54,6 %	14,0	51,3 %	45,8 %	71,8 %
Outaouais	71	2,2 %	-20,2 %	-1,9 %	42,3 %	81,7 %	28,9	29,4 %	48,1 %	65,8 %
Abitibi-Témiscamingue	41	1,3 %	-10,9 %	-3,3 %	24,4 %	56,1 %	3,9	71,0 %	75,4 %	78,2 %
Côte-Nord	21	0,7 %	-16,0 %	-5,7 %	28,6 %	76,2 %	8,2	26,7 %	51,6 %	67,8 %
Nord-du-Québec/Nunavik/Terres-Cries-de-la-Baie-James ³⁶	15	0,5 %								
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	26	0,8 %	30,0 %	0,6 %	19,2 %	61,5 %	16,5	71,4 %	50,5 %	75,8 %
Chaudière-Appalaches	91	2,9 %	0,0 %	-4,7 %	30,8 %	54,9 %	20,9	72,9 %	75,8 %	74,9 %
Laval	127	4,0 %	-5,9 %	8,0 %	25,2 %	43,3 %	4,0	62,3 %	57,1 %	61,6 %
Lanaudière	114	3,6 %	-8,8 %	1,9 %	15,8 %	25,4 %	-13,0	62,4 %	56,9 %	74,3 %
Laurentides	127	4,0 %	-24,0 %	1,4 %	20,5 %	50,4 %	13,3	71,6 %	60,8 %	75,2 %
Montérégie	402	12,6 %	7,5 %	3,4 %	19,4 %	48,5 %	16,4	57,3 %	53,2 %	75,1 %
Sous-total - Relève infirmière exerçant au Québec	3 183	100,0 %	-1,0 %	2,9 %	29,3 %	51,1 %	13,0	57,9 %³⁷	55,6 %³⁸	72,6 %³⁹
Sans emploi, non inscrit au Tableau, emploi hors Québec	382									
Grand total - Ensemble des titulaires de permis	3 565		-1,8 %	1,4 %	29,8 %					

32 Cette section fait référence aux infirmières et infirmiers de la relève des cinq dernières cohortes ayant obtenu leur permis depuis au moins cinq ans. Les proportions indiquent, en moyenne pour les cinq cohortes, combien d'infirmières et infirmiers de la relève exerçaient toujours dans la même région cinq ans après leur entrée dans la profession.

33 Ces données comprennent : les titulaires d'un baccalauréat initial ou d'une maîtrise initiale en sciences infirmières (diplômés du Québec) et les infirmières et infirmiers diplômés de France ou d'une autre province canadienne dont la formation initiale est équivalente au baccalauréat (voir page 10).

34 Il s'agit de la variation par rapport au taux d'emploi à temps complet de la relève infirmière de 2020-2021, au 31 mars 2021.

35 Cette section fait référence aux infirmières et infirmiers de la relève titulaires d'un DEC qui ont obtenu un permis au cours des cinq dernières années et qui se sont inscrits au baccalauréat au cours de l'année d'obtention du permis. Les proportions représentent la moyenne des cinq cohortes.

36 Le nombre d'infirmières et infirmiers de la relève embauchés dans ces trois régions n'est pas suffisamment élevé pour permettre l'analyse de statistiques sur la variation annuelle, le statut d'emploi, la poursuite des études ou la rétention dans la région.

37/38 Ces proportions sont calculées sur l'ensemble des titulaires d'un DEC 180.A0 inscrits au Tableau.

39 Il s'agit du taux de rétention régionale moyen pour l'ensemble des régions. À noter que le taux de rétention moyen dans la profession est de 90 % (voir graphique 22, page 26).